

## LE CHÈQUE ANNUEL DE FORMATION

Linguaviva étant un organisme agréé par l'OFPC, vous avez l'avantage de bénéficier du Chèque Annuel de Formation. Ce chèque traduit la volonté de l'Etat d'encourager le perfectionnement professionnel des adultes dans tous les domaines d'activité. Il permet de financer des cours - 40 heures au minimum, utiles sur le plan professionnel, jusqu'à **750.- francs** par personne et par an. Le chèque est attribué en fonction du revenu brut annuel du demandeur, de sa situation civile et de sa fortune. Le Chèque Annuel de Formation peut être délivré trois années de suite.

✓ **QUI PEUT OBTENIR UN CHEQUE ANNUEL DE FORMATION?**

- a) *Les personnes majeures domiciliées et contribuables dans le canton depuis un an au moins au moment du début de la formation demandée.*
- b) *Les personnes majeures qui sont au bénéfice d'un permis de travailleur frontalier depuis un an au moins au moment du début de la formation demandée.*
- c) *Les confédérés majeurs domiciliés en zone frontalière et qui travaillent dans le canton depuis un an au moins au moment du début de la formation demandée.*

✓ **BAREME D'OCTROI**

<i>Personne célibataire, séparée ou divorcée</i>	<i>Personne mariée</i>
<i>Fr. 88'340.-</i>	<i>Fr. 103'260.-</i>
<i>Fr. 95'800.- (un enfant)</i>	<i>Fr. 110'720.- (un enfant)</i>
<i>Fr. 103'260.- (deux enfants)</i>	<i>Fr. 118'180.- (deux enfants)</i>
<i>Fr. 110'720.- (trois enfants)</i>	<i>Fr. 125'640.- (trois enfants)</i>

*Il est également tenu compte de la fortune nette après déduction d'une franchise de 30'000 francs.*

✓ **COMMENT OBTENIR UN CHEQUE ANNUEL DE FORMATION?**

*Adressez-vous à Linguaviva, identifiez clairement vos besoins en formation et assurez-vous que le cours demandé corresponde bien à votre niveau. Munissez-vous de votre numéro de contribuable et faites votre demande sur simple appel au 022 736 82 80 ou en nous renvoyant le formulaire d'inscription. Linguaviva se chargera ensuite du suivi de votre dossier.*